

DEC213540DAJ

Décision portant organisation de la direction des systèmes d'information (DSI)

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100170DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Missions

1.1. La direction des systèmes d'information (DSI) définit et met en œuvre les systèmes d'information (SI) de gestion et de pilotage des différentes activités du CNRS, en adéquation avec les orientations stratégiques et métiers de l'établissement.

1.2. La DSI est en charge :

- du maintien et de l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications ;
- de la définition et de la mise en œuvre des SI destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement ;
- du développement d'outils et de services à destination des laboratoires ;
- du développement des synergies entre les plateformes informatiques du CNRS et de ses filiales ;
- de la contribution au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires ;
- de la planification des évolutions dans le cadre d'un schéma directeur.

1.3. La DSI coordonne et anime le réseau des informaticiens des services et des laboratoires rattachés au CNRS.

Article 2. – Composition

La DSI comprend :

2.1. La Direction



Le directeur de la DSI peut être assisté d'un directeur adjoint et d'un directeur adjoint administratif, et le cas échéant, d'un ou de plusieurs adjoints au directeur.

2.2. Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général est chargé des aspects administratifs de la DSI. Il gère les ressources humaines, le budget, le contrôle de gestion, la logistique et les achats.

2.3 Les départements

2.3.1 Le département SI Finance

Le département SI Finance assure le maintien en conditions opérationnelles et la mise en œuvre des évolutions fonctionnelles et techniques de BFC (budget, finance, comptabilité) et de l'Infocentre métier Finance, SI financiers du CNRS.

2.3.2. Le département SI Laboratoires et soutien à la recherche

Le département SI Laboratoires et soutien à la recherche assure le maintien en conditions opérationnelles et la mise en œuvre des évolutions fonctionnelles et techniques des applications à destination des laboratoires et des services centraux notamment pour la gestion des achats, la gestion des missions, le dialogue de gestion, la gestion du patrimoine immobilier, la gestion de la valorisation et les appels à projets.

Il assure également la conduite de projets de développement d'applications dans son périmètre d'activité.

2.3.3. Le département SI Ressources humaines et paie

Le département SI Ressources humaines et paie assure le maintien en conditions opérationnelles et la mise en œuvre des évolutions fonctionnelles et techniques de Sirhus (Système d'Information Ressources Humaines des Unités et Services du CNRS), de l'infocentre métier RH et des convertisseurs équivalent temps plein travaillé (ETPT).

2.3.4. Le département SI Ressources humaines, santé, prévention, sécurité et décisionnel

Le département SI Ressources humaines, santé, prévention, sécurité et décisionnel assure le maintien en conditions opérationnelles et la mise en œuvre des évolutions fonctionnelles et techniques des applications ressources humaines, santé, prévention, sécurité et décisionnel. Il réalise également la conduite de projets de développement d'applications dans son périmètre d'activité.

2.3.5. Le département Plateformes des référentiels et de dématérialisation

Le département Plateformes des référentiels et de dématérialisation met en œuvre les principaux référentiels structurants du SI. Il est chargé de les maintenir en conditions opérationnelles (plateforme MDM – Master Data Management). Il est aussi chargé de la mise en œuvre des plateformes de dématérialisation des documents, de préservation et de conservation de ces derniers (services de GED – Gestion Electronique de Documents et de SAE – Système d'Archivage Electronique).

2.3.6. Le département Sites Web, communication, accompagnement de projet

Le département Sites Web, communication, accompagnement de projet conçoit et met en œuvre les outils pour la communication et le travail collaboratif au sein du CNRS (intranet, portails, espaces collaboratifs, sites web).



Il accompagne le déroulement des projets SI au niveau urbanisation (études pour l'intégration de nouveaux besoins), qualité-méthodes et ergonomie des technologies interface homme machine (IHM). Enfin, il a en charge la communication interne et externe de la DSI.

2.3.7. Le département Architecture et assistance applicatives

Le département Architecture et assistance applicatives pilote les marchés de maintenance transverses. Il met en place et maintient les annuaires et outils de gestion d'habilitations, fournit de l'assistance en termes d'expertise développement et architecture applicative. Il met en place et maintient les outils d'intégration des données et assure l'assistance utilisateurs.

2.3.8. Le département Infrastructures SI

Le département Infrastructures SI est chargé de spécifier, mettre en œuvre, opérer et maintenir les infrastructures (notamment réseaux, systèmes, bases de données) du SI du CNRS. Il accompagne toutes les activités portées par la DSI dans le domaine des infrastructures et de l'exploitation technique.

2.3.9. Le département Sécurité SI

Le département Sécurité SI apporte un support aux missions du responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) du CNRS (RSSIC). Il met en œuvre la politique de sécurité des SI du CNRS pour l'ensemble des SI qui sont sous la responsabilité de la DSI. Il assure le pilotage des infrastructures de confiance en lien avec le ministère de tutelle.

Article 3 – Abrogation

La décision DEC100170DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des systèmes d'information est abrogée.

Article 4. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 décembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

